



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat
Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

T +41 26 305 10 40
www.fr.ch/ce

PAR COURRIEL

Madame la Conseillère fédérale
Karin Keller-Sutter
Cheffe du Département fédéral des finances
DFF
Bernerhof
3003 Berne

Courriel : manuel.vogler@sif.admin.ch

Fribourg, le 10 décembre 2024

2024-1078

Développements actuels de l'impôt minimal OCDE – Scénarios possibles

Madame la Conseillère fédérale,

Nous nous référons à la consultation urgente mentionnée sous rubrique et avons l'avantage de vous communiquer notre prise de position en suivant le questionnaire qui nous a été soumis.

1. Le canton de Fribourg est favorable à la position du Département fédéral des finances de disposer d'un délai transitoire d'au moins deux ans afin de poursuivre les travaux dans le cadre de l'imposition minimale de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
2. Au vu de la réponse à la question précédente, cette question n'est pas pertinente.
3. a) Dans la mesure où un délai transitoire de deux ans ne serait pas accordé à la Suisse, nous considérons qu'elle doit s'assurer qu'une période de transition d'une année lui est octroyée.
b) Le canton de Fribourg considère comme essentiel d'obtenir le statut « Qualified », qui doit permettre de rassurer les sociétés implantées sur le territoire cantonal et concernées par l'imposition minimale OCDE face aux incertitudes actuelles.

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position au sujet de l'objet susmentionné et vous prions de croire Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Jean-Pierre Siggen, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

L'original de ce document est établi en version électronique

Copie

—

à la Direction des finances, pour elle et le Service cantonal des contributions ;
à la Chancellerie d'Etat.